



INFORMATION MUNICIPALE

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT VISUEL D'ABANDON AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE MEZIRE / MORVILLARS

Les Maires des communes de MORVILLARS et MÉZIRÉ (Territoire-de-Belfort)

INFORMENT :

En application de la législation funéraire et dans un souci de préserver l'aspect général et fonctionnel du cimetière, les communes se sont engagées dans un programme de mise en conformité du cimetière communal.

De ce fait, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est en cours.

A titre d'information, la liste des concessions dont l'état visuel d'abandon a été constaté, est déposée et tenue à la disposition du public en mairie de Méziré, en mairie de Morvillars et à la Préfecture du Territoire de Belfort.

La liste est consultable aux jours et heures d'ouverture des secrétariats, sur le site internet des communes et sur le site www.cimetieres-de-france.fr.

Une plaquette d'information est également apposée sur chacune des concessions concernées.

Les familles sont priées de se faire connaître en mairie, avant toute intervention sur la concession, pour réaliser les formalités préalables aux travaux de remise en état nécessaires.

Fait à Morvillars, le 15 juillet 2019

Le Maire de Morvillars,
Françoise RAVEY

Régis OSTERTAG

Adjoint



Le Maire de Méziré,
Rafaël RODRIGUEZ

Frédéric TASSETTI
Adjoint au Maire

